



INSTITUT PROFESSIONNEL DES COMPTABLES ET FISCALISTES AGREES – I.P.C.F.

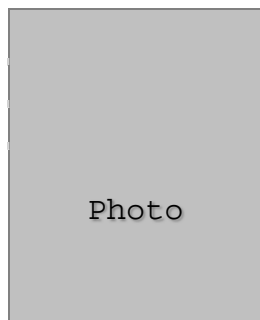
(Loi du 22 avril 1999)

Avenue Legrand, 45 - 1050 BRUXELLES

Tél. : 02/626.03.80 - Fax. : 02/626.03.90

E-mail : info@ipcf.be – URL : <http://www.ipcf.be>

DÉCLARATION D'EXERCICE OCCASIONNEL – 52 BIS



Je, soussigné(e):

Déclaration en date du / /20....., en application de l'**article 52 bis** de la Loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

1. Données personnelles :

Prénom: _____ Nom _____

Date de naissance: _____ Lieu de naissance: _____

Nationalité : _____ Sexe: _____ F / M

2. Adresses :

2.A. Dans l'Etat d'origine (obligatoire)

Rue: _____ Nr. _____ Boîte: _____

Code postal: _____ Commune: _____ Pays: _____

Téléphone: _____ Fax: _____ GSM: _____

E-mail: _____ URL: _____

Numéro de TVA: _____

Si vous exercez la profession via une personne morale : associé, gérant, administrateur, employé... :

Nom société : _____

Siège social: _____ Nr. _____ Boîte: _____

Code postal: _____ Commune: _____ Pays: _____

Téléphone: _____ Fax: _____ GSM: _____

E-mail: _____ URL: _____

Numéro de TVA: _____

2.B. Lieu d'exercice de la profession en Belgique (facultatif)

Rue: _____ Nr. _____ Boîte: _____
Code postal: _____ Commune: _____ Pays: _____
Téléphone: _____ Fax: _____ GSM: _____
E-mail: _____ URL: _____

3. Divers :

3.a. Êtes-vous agréé/inscrit ou avez-vous été agréé/inscrit auprès d'un autre Institut officiel en Belgique ? Non Oui : Si oui : Où:

Institut: _____
Titre: _____ Nr _____
Date d'inscription: _____ Date d'omission: _____

3.b. Activités professionnelles dans l'Etat membre où vous êtes légalement établi ?

1. Quelle profession exercez-vous dans l'Etat membre d'origine (Pays où vous êtes établi)?:

2. Êtes-vous légalement établi dans cet Etat membre ? OUI NON

3. La profession est-elle réglementée dans cet Etat membre ? OUI* NON

*si oui, continuez avec les questions 4 et 5 de cette rubrique / Si non, allez directement à la question 3.c.

4. Êtes-vous membre d'un ordre professionnel ou organisme similaire ? OUI NON

4.a. Nom de l'ordre professionnel + données (adresse ou url) :

4.b. Votre numéro d'enregistrement ou d'inscription : _____

5. Êtes-vous soumis à une autorisation ou un contrôle d'une Autorité compétente? OUI NON

5.a. Nom+coordonnées: _____

3.c. Pour quelle profession demandez-vous l'autorisation en Belgique?

3.d. Responsabilité civile professionnelle

Votre responsabilité civile professionnelle est-elle assurée pour la profession visée aux points 3.b 1.et 3.c.? OUI NON*

*Si la réponse est non : voir 4.5

Compagnie d'assurance : _____

Numéro de contrat d'assurance: _____

4. Documents à joindre obligatoirement

4.1. Une preuve qui atteste que vous êtes légalement établi dans l'Etat d'origine :

***Si la profession est réglementée :**

- **Attestation de l'ordre ou de l'autorité compétente de laquelle il ressort que vous êtes autorisé à exercer la profession**
- **Attestation délivrée par l'Autorité compétente de l'Etat d'origine certifiant que vous n'encourez aucune interdiction d'exercer, même temporaire.**

*** Si la profession ou la formation ne sont pas réglementées :**

- **Copie du permis, registre de commerce, attestation de l'employeur, curriculum vitae, fiches de salaire, ... portant sur une période de minimum 1 an durant les 10 années précédents la présente demande.**

4.2. Une preuve originale et récente du domicile délivrée par l'autorité compétente.

4.3. Une copie de la carte d'identité ou du passeport

4.4. Une photo d'identité.

4.5. En cas de réponse négative à la question 3.d. alors :

- **Soit le formulaire de demande d'adhésion à la police collective de l'Institut.**
- **Soit une attestation délivrée par la compagnie d'assurance de votre choix qui certifie que vous êtes assuré conformément aux dispositions de la police de référence de l'Institut ou tout autre document qui prouve la couverture de votre responsabilité civile professionnelle.**

Si les documents sous 4.1 sont remis dans une langue autre que le français (néerlandais/allemand), il conviendra de joindre une traduction certifiée conforme!

5. Remarques importantes

Votre déclaration ne sera examinée que dès réception d'un dossier complet.

La présente déclaration, accompagnée de ses annexes, doit se faire par lettre recommandée à la poste.

Les données à caractère personnel sont conservées dans un fichier central de l'IPCF (Avenue Legrand, 45 à 1050 Bruxelles) afin de lui permettre d'examiner le dossier.

Si vous souhaitez adapter des données éventuellement incomplètes, inexactes ou non-relevantes, merci de vous adresser à l'I.P.C.F. qui intervient en qualité de propriétaire du fichier (Loi du 8 décembre 1992).

En signant ce document, je m'engage à respecter les dispositions de la Loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales ainsi que ses arrêtés d'exécution.

Je déclare que les renseignements fournis ci-dessus sont sincères et conformes et m'engage à communiquer sans délai toute modification.

Fait à

le

Signature